

Docteur Pierre LE RUZ

Missions confiées par des Services Officiels

- 1991** - Expert désigné par le Sous-Préfet de Douai
dans l'action de la Ville de COUTICHES contre EDF,
- 1994** - Expert désigné par la commission LANNOYE du Parlement Européen,
- 1995** - Expert judiciaire désigné par divers tribunaux
1996 TGI et TA de STRASBOURG,
TGI de PONTOISE,
TA de PARIS,
TA de CAEN,
TGI de RENNES,
- 1997** - Expert désigné par le Central Consultancy Register of DG1A
à BRUSSELS – N° FRA-21936,
- 1997** - Expert désigné par l'Union des Transports Publics et par la Direction Centrale du
Service de Santé des Armées,
- 1998** - Expert désigné par la commission du Débat Public sur la THT,
2003
2005
- 2001** - Expert désigné par le Ministère de l'Economie et des Finances
2004 Antenne Loire Bretagne,
- 2003** - Désigné comme chairman au Congrès International de l'Electromagnétisme par le
Comité Technique de CEM EXPO,
- 2004** - Expert désigné par l'Assistance Publique
2005 des Hôpitaux de Paris,

Le Dr Pierre LE RUZ est donc pleinement reconnu comme opposable à l'Administration et à la Justice.

L'accréditation COFRAC dont l'absence lui est parfois reprochée ne concerne en fait que les entreprises et les bureaux de contrôle et son absence est sans objet quand il s'agit d'un expert.

Rappelons de plus que dès 1981, le Dr Pierre LE RUZ a été Administrateur à la Société Française de Radioprotection – SFRP – en tant que spécialiste RNI.